

Ouest-France

Quimperlé, Concarneau ; Rennes Sud-Est ; Lorient ; Dinan ; Saint-Malo ; Saint-Brieuc, Lamballe ; Nord-Finistère ; Loudéac, Rostrenen ; Rennes ; Auray ; Vannes ; Lannion, Paimpol ; Fougères, Vitré ; Ploërmel ; Quimper, Centre-Finistère ; Pontivy ; Rennes Nord-Ouest ; Redon ; Guingamp

Bretagne, samedi 21 décembre 2024 436 mots, p. OF Quimperlé - Concarneau_8

« Il n’y a pas plus d’abus dans le public que dans le privé »

Entretien

Johan Theuret, cofondateur du cercle de réflexion Le sens du service public

Votre cercle de réflexion est opposé au projet de trois jours de carence et à l’indemnisation à 90 % de la rémunération. Il plaide pour une mise en œuvre des accords sur la prévoyance collective. Pourquoi ?

Cet accord a été discuté avec les organisations syndicales et les employeurs publics en 2022. Il donne la possibilité aux employeurs publics locaux de s’assurer pour la prise en charge d’une baisse du traitement. L’employeur et le fonctionnaire cotiseraient. Pour que cet accord soit effectif, il faut une loi qui n’a pas encore été votée.

Les deux jours de carence supplémentaires sont d’abord une mesure d’économies budgétaire, qui risque d’avoir des conséquences graves en termes de santé publique : les agents malades risquent de continuer à travailler et de s’arrêter plus longtemps à un moment. Si le ministre voulait traiter le sujet sérieusement, il prendrait le temps.

Comment expliquez-vous la hausse du taux d’absentéisme dans la fonction publique territoriale bretonne ?

Dans le public, la pyramide des âges est supérieure au privé. Or, la durée de l’absentéisme est corrélée à l’augmentation de l’âge. De plus, on a une pénibilité des métiers très marquée. Quand vous cumulez pyramide des âges et pénibilité, le taux d’absentéisme s’en ressent mécaniquement. Dans la fonction publique, il y a aussi, sans doute, un retard dans les politiques de prévention parce que le service public n’est pas soumis aux contrôles de l’inspection du travail contrairement au privé. Enfin, dans le public, on garde dans les effectifs l’agent âgé qui n’exerce pas alors que dans le privé, un agent de plus de 55 ans, victime de maladie professionnelle, est licencié. Il y a peut-être de l’absentéisme abusif dans le public, mais pas plus que dans le privé.

Votre cercle de réflexion estime que les mesures en projet pèseraient sur l’attractivité de la fonction publique. Pourquoi ?

Une perte de salaire en cas de maladie pèse forcément sur l’attractivité des métiers. Il y a 58 000 postes vacants dans la fonction publique non pourvus depuis un an. La question de l’attractivité est un élément fondamental pour améliorer le service public. S’il cumule des handicaps, il sera plus fragilisé. Si c’était vraiment si avantageux que ça de travailler dans le public, pourquoi y a-t-il autant de postes vacants ?